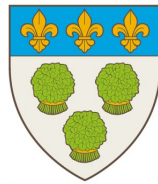




REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Eure
Arrondissement d'Évreux



Ville de Vernon
EN NORMANDIE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU VENDREDI 14 OCTOBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vendredi quatorze octobre à dix-neuf heures ,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur OUZILLEAU, Maire.

Étaient présents :

Date de convocation :
07/10/2022

Conseillers en exercice : 35

Conseillers présents : 31

Conseillers votants : 35

M. François OUZILLEAU, Maire,

M. Jérôme GRENIER, Mme Dominique MORIN, M. Johan AUVRAY, M. Hervé HERRY, Mme Nicole BALMARY, M. Yves ETIENNE, Mme Catherine DELALANDE, Adjoints

M. Christopher LENOURY, Mme Evelyne HORNAERT, Mme Patricia DAUMARIE, Mme Sylvie GRAFFIN, M. Youssef SAUKRET, Mme Paola VANEGAS, M. Antoine RICHARD, Mme Marie-Christine GINESTIERE, M. Denis AIM, Mme Zahia GASMI, M. Olivier VANBELLE, Mme Marjorie HARDY, M. Jean-Marie M BELO, Mme Lydie BRIOULT, M. Raphaël AUBERT, Mme Nathalie CHESNAIS, M. Eric FAUQUE, Mme Blandine RIPERT, Madame Heïdi DESEAU, Monsieur Maxence DEMAINE, Mme Lorine BALIKCI, Mme Fanny FLAMANT, M. Gabriel SINO, Conseillers municipaux

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Léocadie ZINSOU à Mme Marie-Christine GINESTIERE
Monsieur Pierre FRANSCSCHINA à M. Antoine RICHARD
M. David HEDOIRE à Mme Fanny FLAMANT
Mme Bérénice LIPIEC à M. Gabriel SINO

Absents :

Secrétaire de séance : Youssef SAUKRET

N° 129/2022

Rapporteur : Jérôme GRENIER

OBJET : Commission d'appel d'offres des groupements de Commandes : désignation d'un représentant suppléant

En vue d'une mutualisation efficace des moyens et afin d'obtenir des économies d'échelles, il a été acté de constituer, lorsque cela était possible des groupements de commandes pour la satisfaction de besoins communs.

Commune de VERNON

Selon l'article L. 1414-3 du code général des collectivités territoriales, la commission d'appel d'offres (CAO) d'un groupement de commandes peut être la CAO du coordonnateur du groupement ou une CAO composée de membres de la CAO de chaque membre du groupement.

Lorsqu'il est constitué une CAO de groupement de commandes, celle-ci est composée d'un représentant élu parmi les membres titulaires à voix délibérative de la CAO de la Ville comme membre titulaire ainsi qu'un membre suppléant.

Cette représentation de la Ville dans les CAO de groupement de commandes s'applique à l'ensemble des groupements de commandes auxquels la Ville a adhéré et auxquels la Ville adhérera jusqu'au prochain renouvellement des conseils municipaux.

Par délibération n°107/2020 du 05 juin 2020, Monsieur Jérôme GRENIER a été désigné membre titulaire et Madame Marie-Christine GINESTIERE, membre suppléante de la CAO de groupement de commandes.



Suite à la démission de Madame Marie-Christine GINESTIERE de ses fonctions de membre titulaire de la CAO de la Ville, il convient de procéder à la désignation d'un autre membre suppléant de la CAO de groupement de commandes choisi parmi les membres titulaires de la CAO de la Ville.

Vu le code de la commande publique et notamment les articles L. 2113-6 à L. 2113-8 ;
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 1414-1, L. 1414-2 et L. 1414-3 ;
Vu la délibération 107/2020 fixant la composition de la commission d'appel d'offres de la Ville
Vu la démission de Madame Marie-Christine GINESTIERE de ses fonctions de membre titulaire de la CAO de la Ville ;

Considérant l'exposé du rapporteur ;

Considérant que se porte candidat Mme Léocadie ZINSOU en qualité de suppléant de la CAO de Groupement de commandes ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- DESIGNER pour l'ensemble des groupements de commandes constitués jusqu'au prochain renouvellement du conseil municipal Mme Léocadie ZINSOU, titulaire de la commission d'appel d'offres de la commune de Vernon, comme membre suppléant de la commission d'appel d'offres des groupements de commandes,
- MAINTIENT la délibération n°107/2020 en ce qu'elle désigne Monsieur Jérôme GRENIER comme membre titulaire de la commission d'appel d'offres de groupement de commandes

Hors commission

Dossier non présenté en commission

Délibéré :

Adoptée à l'unanimité des votants (Ne prend pas part au vote : M. GRENIER, M. HEDOIRE, Mme FLAMANT, M. SINO, Mme LIPIEC;)

Ainsi délibéré les mêmes jour, mois et an que dessus

Le registre dûment signé

Pour extrait conforme,

Conformément au code de Justice Administrative, le Tribunal Administratif de Rouen peut être saisi par voie de recours formé contre le présent acte pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa publication. Dans ce même délai, il peut également faire l'objet d'un recours gracieux adressé à son auteur ; cette démarche prolonge alors le délai de recours contentieux qui peut ensuite être introduit auprès du Tribunal Administratif dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite du recours gracieux).